

Décision

Générale

colonial

Décision n° 79-426-1932 Promotions.

n° 79-426-1932

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
19 mai 1932

Numéro JO
n° 426 du 31/05/1932

Date du numéro
31 mai 1932

TEXTE INTÉGRAL

les gardes de 2e classe après deux ans : Saïd Mohamed, n° 584; Ousman Aden, n° 588 ; Mohamed Ibrahim, n° 591 passent automatiquement à l'échelon après cinq ans à compter du 1er mai 1932. Les caporaux avant cinq ans : Dirieh Elmi, N° 333 ; Mohamed Obsieh, n° 355; Saïd Gouled, n° 349 et Ahmed Ghabel, n° 456 passent automatiquement à l'échelon après cinq ans à compter du 16 mai 1932.